

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2007**

Délibération
n° 2007.06.265

**Cession à l'ADAPEI
de l'immeuble situé
lieu-dit les Rochers
sur la commune de
SOYAUX**

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE SEPT à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2007**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Maurice FOUGERE, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Lionel MERONI à Jean DUMERGUE, Bernard ALLIAT à Philippe MOTTET, Jean-Yves DE PRAT à Bernard CHARRIER, Louis DESSET à Bernard SAUZE, Martine FAURY à Jean-Claude MOGIS, Annie FOUGERE à Jean MARDIKIAN, Jean-Pierre GRAND à Alain PIAUD, Gérard MARQUET à François ELIE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

AFFAIRES GENERALES / CONSTRUCTION ET
PATRIMOINE

Rapporteur : **Monsieur CHABERNAUD**

CESSION A L'ADAPEI DE L'IMMEUBLE SITUE LIEU-DIT LES ROCHERS SUR LA COMMUNE DE SOYAUX

Dans le cadre de sa compétence relative à « la construction d'établissements d'enseignement ou d'aide pour les handicapés mentaux », le SIGA a fait bâtir un ensemble immobilier dont les travaux ont été achevés en 1976 pour un montant de 259 163 €.

En 1994, le District du Grand Angoulême a financé des travaux d'extension de l'immeuble et un avenant au bail en vigueur a modifié le montant des loyers suite à ces travaux d'aménagement.

A ce jour, cet ensemble immobilier cadastré section AH 614, représente une surface développée hors œuvre de 1 234 m² et se compose essentiellement de salles de classe, de pièces médicalisées, de chambres, de bureaux, de sanitaires et d'une salle de restauration.

L'ADAPEI (association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés) sollicite la ComAGA afin d'acquérir cet ensemble immobilier qu'elle occupe en qualité de gestionnaire de l'IME (Institut Médico-éducatif) « Les Rochers ».

Par lettre du 15 juin 2007, cette association a fait une proposition d'achat à hauteur de 370 000 €, correspondant à l'avis du service du Domaine en date du 16 mai 2007. Pour l'ADAPEI, l'annuité d'emprunt sera inférieure au loyer annuel payé à la ComAGA (64 894 € en 2006).

Vu l'avis du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 19 juin 2007,

Vu l'avis favorable du bureau du 21 juin 2007,

Je vous propose :

D'APPROUVER la cession de l'immeuble cadastré AH n°614, situé au lieu-dit « les Rochers » sur la commune de SOYAUX, à l'association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI), au prix de 370 000 €.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'acte à intervenir.

D'INSCRIRE la recette au budget principal – article 775 – rubrique 521 et de constater les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de ce bien du patrimoine de la ComAGA.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2007	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2007